



MAIRIE DE BAILLY 78870

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2015

L'an deux mil quinze, le dix-sept novembre, les membres du Conseil Municipal de BAILLY, légalement convoqués le 10 novembre se sont réunis à vingt heures quarante-cinq dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude JAMATI, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22 (20)

JAMATI Claude, BANCAL Stéphanie, GUYARD Françoise, LOPPINET Alain, VILLEVAL Roland, MARTIN Noëlie, THILLAYE DU BOULLAY Jacques, BOSCAL DE REALS Anne, ALEXIS Jacques, BOYKIN Patrick, HESSE Patricia, GAULTIER Stéphane (à partir de 21h00 – délibération n° 92-2015), LANSON Astrid, MICHAUX Philippe, MAGNAC Jean-Cyril, LUDENA Salvador, LAFFITE Philippe, BOURSAULT Emily, PERRIN Hugues, DE LA TRIBOUILLE Audrey DE JERPHANION Xavier (à partir de 21h05 – délibération n° 92-2015), PONTIER Laurent.

Ont donné pouvoir : 4

Fabienne DAUNIZEAU	à	Patricia HESSE
Isabelle LECLERC	à	Claude JAMATI
Nathalie MOURIER KOZAK	à	Anne BOSCAL DE REALS
Nelly MEILHAC	à	Laurent PONTIER

Etaient absents : 4 (6)

Fabienne DAUNIZEAU, Stéphane GAULTIER (jusqu'à 21h00 – délibération n° 92-2015) Isabelle LECLERC, Nathalie MOURIER KOZAK, Xavier DE JERPHANION (jusqu'à 21h05 – délibération n° 92), Nelly MEILHAC

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Patricia HESSE

EN EXERCICE : 26 PRESENTS : 22 (20) VOTANTS : 26 (24)

Monsieur le Maire revient sur les attentats de Paris du 13 novembre et la minute de silence organisée dans la mairie sous l'égide de Stéphanie BANCAL qui le représentait.

« Ce que l'on doit faire à notre niveau : continuer de vivre et être vigilant, sans excès. Tout le monde est touché de plus ou moins loin. Tout le monde a peur, soyons vigilants. Essayons de gérer notre vie ».

Monsieur le Maire précise qu'il y aura un tour de table.

A. Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2015

La rectification suivante est demandée par Monsieur Philippe MICHAUX : en haut de la page 11, il faut noter « enfouissement des réseaux et de l'éclairage public ».

Cette remarque ayant été prise en compte le compte rendu est adopté à l'unanimité

B. FINANCES & ACTIVITES ECONOMIQUES (F. GUYARD)

1. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LA QUINTINYE POUR LES SORTIES SCOLAIRES 2015-2016

Délibération n° 91- 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 et suivants,

VU la demande du Collège de La Quintinye en date du 24 septembre 2015,

Le collège de La Quintinye sollicite tous les ans une subvention afin de permettre la réalisation de voyages scolaires, de financer les frais d'accompagnement que le collège ne peut prendre en charge ou d'apporter un soutien aux sorties les plus onéreuses. Comme l'année dernière, la somme de 9 euros par élève est attribuée. Avec 153 jeunes Baillacois inscrits cette année, la dotation serait d'un montant de 1 377,00 €.

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Madame Françoise GUYARD, Maire-Adjoint aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 23 voix pour, 0 contre, une abstention (Nelly MEILHAC)

DECIDE d'attribuer au Collège de La Quintinye une subvention d'un montant de 1 377,00 €, afin de permettre la réalisation de voyages scolaires, de financer les frais d'accompagnement ou d'apporter un soutien aux sorties les plus onéreuses,

DIT que le financement sera prévu au budget de la commune.

2. ADOPTION DU PROJET DE PERIMETRE ET DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE HYDREAULYS, ISSU DE LA FUSION SIAVRM SMAROV

Commentaires :

Hugues PERRIN : Seulement un souhait, savoir quelles économies sont apportées par cette fusion ?

Françoise GUYARD : elles porteront sur le fonctionnement

Monsieur le Maire : au sein de la CLE, la gestion de l'eau doit être opérée de façon optimale. Un jour, il faudra dire les économies réalisées.

Hugues PERRIN : Oui.

Délibération n° 92- 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-27,

VU l'arrêté inter-préfectoral en date du 20 octobre 2015 définissant le projet de fusion entre le SIAVRM et le SMAROV,

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rû de Marivel (SIAVRM) en date du 24 mars 2015 approuvant le projet de fusion SIAVRM - SMAROV,

VU la délibération du Comité du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) en date du 26 mars 2015 approuvant le projet de fusion SIAVRM - SMAROV,

VU la délibération du Comité du Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région Ouest de Versailles (SMAROV) en date du 15 avril 2015 approuvant le projet de statuts du futur syndicat à la carte dénommé HYDREAULYS,

VU la délibération du Comité du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Rû de Marivel (SIAVRM) en date du 16 avril 2015 approuvant le projet de statuts du futur syndicat à la carte dénommé HYDREAULYS,

VU le courrier de Monsieur le Préfet des Yvelines en date du 26 octobre 2015 transmettant le projet de périmètre et de statuts du futur syndicat mixte d'assainissement à la carte, dénommé HYDREAULYS,

VU le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat mixte à la carte, dénommé HYDREAULYS,

VU la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 12 octobre 2015,

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Madame Françoise GUYARD, Maire-Adjoint aux Finances

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Nelly MEILHAC)

APPROUVE le projet de périmètre et le projet de statuts du futur syndicat mixte à la carte, dénommé HYDREAULYS,

S'ENGAGE à transmettre la présente délibération à Monsieur le Préfet des Yvelines, avec copie à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et copie à Monsieur le Président du SMAROV.

3. DOMNIS – ACCORD DE PRINCIPE – GARANTIE D'EMPRUNTS

Délibération n° 93- 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2252-1 et L.2252-2,

VU le Code Civil et notamment l'article 2298,

VU la demande formulée par le bailleur social DOMNIS,

CONSIDERANT l'opération immobilière pour 27 logements sociaux dont 7 PLS réalisée par le bailleur social DOMNIS dans le cadre du programme immobilier « Les Sentes de Bailly »,

CONSIDERANT la nécessité pour DOMNIS d'obtenir une garantie communale pour le financement des 7 logements PLS,

CONSIDERANT que la Commune de Bailly bénéficiera en contrepartie d'un droit supplémentaire d'attribution sur un logement PLS, ce qui portera à 5 logements PLS le droit d'attribution de la Commune de Bailly,

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Madame Françoise GUYARD, Maire Adjoint Finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Nelly MEILHAC)

DONNE son accord de principe de garantir les emprunts mentionné ci-après et qui seront contracté par DOMNIS pour la réalisation de 27 logements PLS :

- Prêt PLS Bâti 484 446,00 €
- Prêt PLS Foncier 236 402,00 €

DIT que la garantie définitive des emprunts fera l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil Municipal, après présentation détaillée des caractéristiques des emprunts,

C. ENFANCE EDUCATION JEUNESSE (J. ALEXIS)

4. MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES NAP

Commentaires :

Laurent PONTIER lit un message de Nelly MEILHAC.

Délibération n° 94- 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2015 approuvant le règlement intérieur des NAP,

CONSIDERANT la nécessité de modifier l'article 10.1 – SANCTIONS du règlement intérieur des NAP,

AYANT entendu l'exposé du rapporteur, Monsieur Jacques ALEXIS, Maire Adjoint aux affaires Scolaires, présentant le règlement intérieur relatif au fonctionnement des NAP modifié.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 24 voix pour, 1 contre (Nelly MEILHAC) 1 abstention (Nathalie MOURIER KOZAK)

APPROUVE le nouveau règlement intérieur relatif au fonctionnement des NAP, annexé à la présente délibération.

D. URBANISME/TRAVAUX/ENVIRONNEMENT (S. BANCAL)

5. SENTES DE BAILLY – SIGNATURE DE L'ACTE D'ACHAT ET DE VENTE (MODIFIE LA DELIBERATION N° 84-2015)

Stéphanie BANCAL informe le Conseil Municipal que l'avis de France Domaine en date du 30 octobre est conforme aux montants votés lors de la séance du 12 octobre et précise les modalités des transactions :

ACHAT DU TERRAIN COMPLET DE LA VILLE A L'EPFY

3 260 000 € H.T. maximum plus frais d'actes pour 9402 m²

Différé de paiement de 50%

- Paiement de 1 630 000 € H.T. plus frais d'actes lors de la signature de l'acte d'acquisition
- Paiement de 1 630 000 € H.T. un an plus tard

VENTE D'UNE PARTIE DU TERRAIN DE LA VILLE A BOUYGUES IMMOBILIER

3 850 000 € H.T. pour 8 436 m²

Différé de paiement de 1 630 000 € H.T.

- Paiement de 2 220 000 € H.T. plus frais d'actes lors de la signature de l'acte de vente
- Paiement de 1 630 000 € H.T. un an plus tard

Une Garantie Autonome à Première Demande sera exigée pour garantir le versement du différé de paiement en temps et heure.

Le Conseil Municipal pense préférable de repousser la date de signature après les délais légaux de recours.

Délibération n° 95- 2015

VU le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2241-1 et suivants,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2011 relative à la signature d'une convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2011 relative à l'acquisition de la parcelle AC5 par la Commune,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 décembre 2012 relative à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme après enquête publique et le classement de la parcelle AC5 en zone constructible,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 28 janvier 2013 relative à la revente de la parcelle AC5 à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 24 juin 2013 relative à la signature d'un avenant de prolongation à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 relative à l'adoption du projet du groupement Bouygues Immobilier,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 25 novembre 2013 relative à l'autorisation donnée à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines de signer une promesse de vente avec Bouygues Immobilier,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 juin 2014 relative à l'approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, comportant notamment la suppression du périmètre d'attente sur l'OAP n°1 du secteur de la Châtaigneraie,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juin 2015 relative à la signature d'un avenant n° 2 de prolongation à la convention d'action foncière pour la réalisation d'un programme d'habitat avec l'Etablissement Public Foncier des Yvelines,

VU l'avis de France Domaine en date du 30 octobre 2015,

CONSIDERANT que la parcelle AC5 a fait l'objet d'une division en 3 parcelles AC251 à AC253,

CONSIDERANT l'évolution du projet concernant les places de parking qui modifie la division parcellaire,

CONSIDERANT qu'à terme il y aura trois parcelles définies ci-après :

- Lot A d'une superficie de 189 m² - section AC253 en partie
- Lot B d'une superficie de 8 436 m² - section AC252 et AC253 partie 1 et partie 2
- Lot C d'une superficie de 777 m² - section AC251

CONSIDERANT que seul le lot B est concerné par le dépôt d'un permis de construire déposé par Bouygues Immobilier pour la construction d'un programme immobilier de 84 logements dont 27 logements sociaux dit « Sentes de Bailly »,

CONSIDERANT que les lots A et C restent propriétés de la Commune permettant des aménagements publics,

CONSIDERANT l'avis de France Domaine conforme aux termes de la délibération du 12 octobre 2015,

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Madame Stéphanie BANCAL, Maire Adjoint Urbanisme / Travaux / Environnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Nelly MEILHAC)

AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de l'achat à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines et notamment à signer l'acte d'acquisition des lots A, B et C d'une contenance de 9 402 m² situées en zone UAb à l'Etablissement Public Foncier des Yvelines au prix maximal de trois millions deux cent soixante mille euros hors taxes (3 260 000,00 € H.T.), frais de notaire en sus, payable tout ou partie comptant et/ou à terme. Le prix est soumis à la T.V.A. pour un montant de six cent cinquante deux mille euros (652 000,00 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien toutes les démarches nécessaires à la conclusion de la vente à Bouygues Immobilier et notamment à signer l'acte de vente du lot B d'une contenance de 8 436 m² située en zone UAb à Bouygues Immobilier au prix de trois millions huit cent cinquante mille euros hors taxes (3 850 000,00 € H.T.), payable tout ou partie comptant et/ou à terme. Le prix est soumis à la T.V.A. pour un montant de sept cent soixante dix mille euros (770 000,00 €).

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

E. SECURITE (Anne BOSCALIS DE REALS)

6. APPROBATION DU PLAN D'IMPLANTATION DES CAMERAS DE VIDEOPROTECTION

Anne Boscals de Réals précise que VGP subventionne à hauteur de 108 000 €. Pour l'implantation, la gendarmerie donne des consignes. Au centre commercial d'Harmonie Ouest la caméra sera dirigée vers les lieux publics. Le conseil paroissial a souhaité une caméra aux abords de l'église. Le Conseil municipal est-il d'accord pour l'installation des 8 caméras ?

Commentaires :

Laurent PONTIER : sur la carte d'implantation des caméras, on voit que certaines sont concentrées au même endroit, par exemple le carrefour de la Grille de Maintenon. Au niveau du marché, il en existe déjà une sur le territoire de Noisy.

Anne BOSCALIS DE REALS : pour la grille de Maintenon, c'est à la demande de la gendarmerie qui souhaite surveiller les autres points d'entrée et sortie.

Stéphane GAULTIER : le projet est passé de la vidéoprotection des bâtiments publics à la télésurveillance. On va de plus en plus déshumaniser la protection : l'homme devant l'écran puis ce sera trop cher il sera remplacé par des robots.

On prend le rôle de la police.

Monsieur le Maire : je vous propose que ce point soit l'objet d'une discussion en Commission Générale qui aura lieu le 10 décembre prochain.

Laurent PONTIER : Côté SIBANO, sont-elles prévues pour la future gare ?

Anne BOSCALIS DE REALS : non vers le terrain.

Hugues PERRIN : je ne partage pas le même point de vue que Stéphane. Si on a les moyens, il faut utiliser la technologie pour se protéger. Ce qui a déjà été fait a fait baisser en plus des rondes des gendarmes, le nombre de vols de voitures dans mon quartier. Concernant le rond-point de la route de Fontenay, il faudrait la diriger pour attraper ceux qui coupent ce rond-point.

Monsieur le Maire : au niveau de VGP, on tient à la vidéoprotection, on garde le terme de vidéoprotection. La majorité des gens de VGP souhaite que l'on continue les programmes en ayant à l'esprit les remarques de Stéphane.

Salvador LUDENA : on peut reporter après le débat en Commission Générale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le report de la délibération à un prochain conseil municipal après en avoir débattu en Commission générale.

F. JUMELAGE/COOPERATION DECENTRALISEE (B. BOYKIN)

7. ADHESION A L'YCID (YVELINES COOPERATION INTERNATIONALE ET DEVELOPPEMENT)

Patrick BOYKIN précise que cette adhésion permet :

- L'assistance technique du Conseil départemental à l'YCID
- Une visibilité de la coopération internationale
- Le bénéfice de subventions du Conseil Départemental pour la coopération internationale

Commentaires :

Hugues PERRIN : qui est derrière ce groupement ?

Patrick BOYKIN : le Département.

Hugues PERRIN : des fonctionnaires, des élus ?

Patrick BOYKIN : oui. Des techniciens, des élus.

Monsieur le Maire : Monsieur TESTARD sera aux manettes.

Délibération n° 96 -2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la création du groupement d'intérêt public YCID (Yvelines Coopération Internationale et Développement) le 13 mars 2015,

CONSIDERANT l'action du groupement d'intérêt public dans le cadre d'une collaboration entre les acteurs publics et privés yvelinois de la coopération internationale,

CONSIDERANT le souhait de la Commune d'adhérer au groupement d'intérêt public YCID,

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Patrick BOYKIN, Conseiller Municipal délégué à la Coopération Décentralisée

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
par 22 voix pour, 0 contre, 4 abstentions (Stéphane GAULTIER, Nelly MEILHAC, Xavier DE JERPHANION, Laurent PONTIER)

APPROUVE l'adhésion de la Commune au groupement d'intérêt public YCID (Yvelines Coopération Internationale et Développement),

G. AFFAIRES GENERALES (Claude JAMATI)

8. MODIFICATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Délibération n° 97 -2015

VU le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment l'article L.2122-22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment l'article 22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 8 avril 2014 relative à la désignation des membres de la Commission Permanente d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public,

VU la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2015 relative à la modification de la Commission Permanente d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public,

CONSIDERANT la démission de 2 membres suppléants de la Commission Permanente d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner deux nouveaux membres suppléants,

CONSIDERANT que deux candidats se sont présentés et que les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité le vote sans scrutin secret,

CONSIDERANT les candidatures de Monsieur Jacques ALEXIS, et Madame Noëlie MARTIN

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Nelly MEILHAC)

DESIGNE,

- Le Président de la Commission Permanente d'Appel d'Offres et de Délégation de Service Public : Monsieur Claude JAMATI
- Les délégués titulaires sont :
 1. Stéphanie BANCAL
 2. Françoise GUYARD
 3. Alain LOPPINET
 4. Philippe MICHAUX
 5. Roland VILLEVAL
- Les délégués suppléants sont :
 1. Jean-Cyril MAGNAC
 2. Salvador LUDENA
 3. Jacques THILLAYE DU BOULLAY
 4. Jacques ALEXIS
 5. Noëlle MARTIN

9. CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ERE CLASSE

Délibération n° 98- 2015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 et suivants,

VU la loi du 26 janvier 1984 et notamment l'article 34, qui précise que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire,

CONSIDERANT la nécessité de créer un emploi d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet afin de permettre la nomination de l'agent du service Culture suite à un avancement de grade,

AYANT entendu l'exposé du Rapporteur, Monsieur Claude JAMATI, Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
Par 25 voix pour, 0 contre, 1 abstention (Nelly MEILHAC)

DECIDE la création d'un poste d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe, permanent, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} décembre 2015,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget.

H. QUESTIONS DIVERSES

I. TOUR DE TABLE

Alain LOPPINET

Enquête parcellaire TGO : peu de remarques de la part des Baillacois. C'est un dossier très mal préparé par la Maîtrise d'œuvre. Stéphanie BANCAL et moi-même avons défendu au mieux les intérêts de Bailly. Les remarques du Comité Urbanisme/Travaux et Environnement ont été notées.

Roland VILLEVAL

Les dates du Semi-marathon ont été modifiées : ce ne sera pas le 27 mars (weekend de Pâques) mais le 20 mars.

Noëlle MARTIN

Tous les logements passerelles sont occupés.

La petite maison SNL a été inaugurée. On nous a annoncé l'arrivée d'une jeune femme tibétaine.

Vendredi soir, la 1^{ère} partie du Forum de la Solidarité s'est très bien passée. Ce fut un moment de convivialité. La 2^{ème} partie de samedi a été annulée suite aux événements. Nous sommes en pourparlers pour la reporter au 30 janvier 2016.

Jacques THILLAYE DU BOULLAY

28 et 29/11 : Marché de Noël à la salle Georges Lemaire. Cette année nous avons eu beaucoup de mal à trouver des artisans et ce en raison des élections. Merci à Patricia HESSE pour son aide très efficace.

Des amis de Godella vont venir mais également à Noisy dont le marché de Noël est le même jour. La calèche sera présente.

28/11 au soir : concert Chœur de Pierre, malheureusement Fabienne n'est pas là pour vous en parler car c'est elle qui a géré ce spectacle.

Fabienne s'occupe de la partie culturelle : trouver des artistes dans différents domaines. Elle se donne beaucoup de mal et souvent sur ses propres deniers, c'est pourquoi je vous demande de participer nombreux aux spectacles.

Laurent PONTIER : y-a-t-il eu des spectacles où il n'y avait personne ?

Jacques THILLAYE DU BOULLAY : oui. « Si Bailly m'était conté » il n'y avait que 80 personnes dont 2 élus.

Laurent PONTIER : je parlais pour les Baillacois ?

Jacques THILLAYE DU BOULLAY : c'est motivant pour nous de voir les membres du Conseil Municipal participer aux manifestations.

Monsieur le Maire : c'est encourageant que vous veniez.

Astrid LANSON : que les gens viennent, c'est encourageant.

Monsieur le Maire : c'est un constat. C'est dommage.

Jacques THILLAYE DU BOULLAY : oui, heureusement que les Baillacois viennent mais on souhaite votre venue pour avoir votre sentiment sur les spectacles.

Monsieur le Maire : organisés par le BAC qui est exemplaire : pour l'année prochaine ils ont demandé une subvention à la baisse.

Jacques THILLAYE DU BOULLAY

02/12 : Atelier de Noël. Cette année il s'agira de la fabrication de cartes de Noël.

Emily BOURSAULT : adultes ou enfants ?

Jacques THILLAYE DU BOULLAY : c'est un atelier qui se déroule le soir, donc plutôt pour les adultes.

Anne BOSCAL DE REALS

Demain matin, réunion du Comité Edito. Le Bailly Info sortira début janvier 2016 avec une nouvelle maquette.

Tenue des bureaux de vote : venir vous inscrire

Monsieur le Maire : Ces élections sont très importantes : budget de 5 milliards d'euros, stratégie dans le transport. Dîtes aux Baillacois de venir voter.

Anne BOSCAL DE REALS

Sécurité suite aux événements : dans les écoles, les sorties sont interdites jusqu'au 22 novembre.

Jacques ALEXIS : il y a eu la minute de silence à l'école élémentaire

Xavier de JERPHANION : au travail, on entendait les clameurs de la Marseillaise, c'était prenant.

Jacques ALEXIS

DSP crèche : analyse des offres en cours. C'est un gros travail. 3 sociétés sont ressorties et ont été auditionnées.

Scolaire : pour le numérique, 4 classes pilotes. Les devis sont en cours. Nous sommes aidés par un directeur d'une école de Noisy, référent informatique de la circonscription.

Stéphane GAULTIER

Très Haut Débit : VGP va convoquer les opérateurs mi-décembre dans le but de mettre SFR au pied du mur pour agir sur notre territoire.

Monsieur le Maire : lors du Bureau des maires, il a été évoqué le peu d'intérêt de diffuser un questionnaire car il y a peu de réponses. La décision a été que chacun fait comme il veut.

Stéphane GAULTIER : l'objectif est d'avoir une réponse ferme de SFR.

Patrick BOYKIN

Je fais circuler des photos d'Espagnols à Godella chantant la Marseillaise. Les drapeaux étaient en berne.

Mardi prochain, Conseil d'Administration du Comité jumelage

Vendredi 27 novembre : dîner avec les Espagnols. Vous êtes les bienvenus, me prévenir.

Patricia HESSE

A-t-on le droit de mettre une affiche Marché de Noël dans le panneau devant l'école ?

Monsieur le Maire : non il s'agit de panneaux pour l'affichage administratif.

Patricia HESSE

Venez nombreux au Marché de Noël.

Jean-Cyril MAGNAC

Les riverains de la Faisanderie ont clôturé l'accès au terrain pour empêcher les intrus.

Emily BOURSAULT : avec les motocross on ne peut plus se promener dans la Plaine.

Hugues PERRIN : c'est devenu un terrain d'entraînement.

Monsieur le Maire : nous avons reçu cette semaine une demande du représentant du propriétaire concernant le cadastre de la parcelle...

Jean-Cyril MAGNAC

Un projet de convention avec les agriculteurs (la ferme de Gally et M. Rueche) est en cours d'élaboration pour l'entretien des bas-côtés des chemins dans la Plaine et le nettoyage du rû. Cela devrait être opérationnel en fin d'année.

APPVPA : pas de subvention LEADER, pour 2016 il faudra tenir avec la subvention régionale.

CD7 piste cyclable : superbe mais on attend le raccordement à Saint Cyr.

Monsieur le Maire : c'est à la commune d'entretenir la piste cyclable.

Les deux agriculteurs devraient bientôt nous déposer la convention.

Nous avons des demandes d'usagers pour l'élargissement de la Route de Fontenay qui est un chemin communal. Fontenay et Bailly sommes d'accord sur ce point, cela ne deviendra pas un boulevard.

Astrid LANSON : c'est une route dangereuse et très fréquentée !

Roland VILLEVAL : non si tu roules doucement.

Astrid LANSON : elle est glissante et mal éclairée l'hiver.

Jacques ALEXIS : oui et c'est un itinéraire qui permet de rejoindre Bois d'Arcy.

Stéphanie BANCAL : on peut faire des rappels de limitation de vitesse.

Hugues PERRIN : ne peut-on pas prendre un arrêté pour empêcher l'entrée dans la Faisanderie ?

Monsieur le Maire : cet été un courrier signé par les 3 maires concernés (Saint Cyr, Fontenay et Bailly) a été envoyé au Préfet. Nous attendons toujours la réponse.

Laurent PONTIER

Il faudrait que les points présentés en Conseil municipal le soient avant en Commission générale, afin que le vote pour ne soit pas par défaut.

Xavier de JERPHANION lit un message d'une ancienne Baillacoise, adressé à l'ensemble des parents des scouts, qui fait l'éloge des conférences de Martine Thouvenin.

Stéphane GAULTIER

Le parc de Versailles est à nouveau fermé.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, la séance est levée à 22h30.